

LE RISQUE D'ATTENTER À SES JOURS SERAIT PRÈS DE TROIS FOIS PLUS ÉLEVÉ CHEZ LES PERSONNES SANS EMPLOI

Le chômage peut-il, considéré isolément, constituer une cause directe du suicide ?

À l'heure où La Réunion est confrontée comme jamais à la violence d'un chômage structurel, où la France connaît une nouvelle détérioration sur le front de l'emploi - 25.900 chômeurs de plus ont été recensés au cours du seul mois de juin -, paraissent, sur cette question controversée, les conclusions d'une étude statistique à très grande échelle menée ces dernières années en Nouvelle-Zélande.

PORTANT sur plus de deux millions de personnes, une étude menée ces dernières années en Nouvelle-Zélande sur les liens entre le suicide et le chômage démontre que le risque relatif de mettre un terme à ses jours est deux à trois fois plus élevé chez le chômeur que chez l'actif [2].

Surtout, elle suggère que la dépression, l'alcoolisme et autres maladies mentales, fréquemment associées à l'inactivité, ne suffisent pas à expliquer la plus grande fragilité des chômeurs.

Esquissé il y a plus d'un siècle par Émile Durkheim dans son essai sur le suicide, le lien entre chômage et suicide alimente depuis lors, singulièrement en période de crise économique, des débats passionnés - souvent sous-tendus par des considérations politiques autant que scientifiques.

En France, il a été renouvelé il y a une dizaine d'années par les travaux du sociologue Louis Chauvel définissant le suicide comme « l'expression d'un mal-être social, pas seulement personnel et relationnel ».

Les statistiques rassemblées par le chercheur démontrent en effet que le taux de suicide, relativement bas pendant les Trente Glorieuses en France, s'est mis à progresser dans le milieu des années 70 selon une courbe parallèle à celle du chômage.

Une pierre au débat

Nuance à ce constat, l'Institut national d'études démographiques a enregistré au cours de la dernière décennie une baisse significative du taux de suicide - on en recensait environ 10.250 en 1999 contre plus de 12.000 six ans plus tôt - alors même que la situation économique continuait de s'aggraver.

Aussi certains spécialistes ont-ils ouvertement remis en cause l'existence d'un lien causal entre chômage et suicide, pour mieux réaffirmer le caractère complexe et intime des facteurs qui poussent généralement un individu à se donner la mort.

Après avoir passé au crible les résultats d'un recensement opéré en 1991 en Nouvelle-Zélande, une équipe de la Wellington School of Medicine verse aujourd'hui sa pierre au débat.

Les chercheurs ont dénombré les suicides survenus dans cette population au cours des trois années suivant le recensement et les ont classés selon divers facteurs : âge, sexe, situation familiale et revenu mensuel, notamment.

Puis ils se sont efforcés d'isoler, au moyen d'outils statistiques complexes, la fraction de suicides entraînée par les principales maladies mentales fréquemment associées au chômage.

Or, si seuls 6% des suicides étudiés apparaissent directement liés à l'absence d'emploi, les chercheurs pensent pouvoir affirmer que la probabilité d'attenter à ses jours est 2,63 fois plus élevée chez les hommes chômeurs de 25 à 64 ans que chez ceux qui ont un travail - et 2,43 fois plus élevée pour les femmes du même âge.

« Regarder la vérité en face »

« De surcroît, assure le directeur de l'étude, Tony Blakely, nos calculs nous incitent à penser que cette forte association entre chômage et suicide ne s'explique par des maladies mentales que dans un cas sur deux. »

Sous-entendu : l'absence d'emploi peut bel et bien être, ponctuellement, tenue pour directement responsable d'un geste suicidaire. Même si le phénomène paraît relativement rare.

« C'est l'évidence même, tonne Christian Larose, élu CGT qui siège au Conseil économique et social.

Parce que personne ne veut regarder la vérité en face, les pouvoirs publics refusent d'étudier le phénomène.

Mais je peux vous dire que j'ai recensé, au cours des cinq dernières années, pas moins de 50 tentatives de suicide dont cinq réussies pour la seule branche du textile. »

Récemment, l'accumulation des plans sociaux en France a, il est vrai, levé le voile sur les dégâts psychiques occasionnés dans le monde du travail.

En fait, il semble que le risque relatif de se suicider après la perte d'un emploi varie dans le temps.

C'est du moins ce qu'explique le docteur Xavier Emmanuelli, président du SAMU social

« En côtoyant des personnes confrontées à des accidents de la vie, on se rend compte qu'elles traversent plusieurs phases engendrant des réactions fort différentes.

Dans un premier temps, elles se révoltent contre le tort qui leur a été fait par la société et ne songent pas à se faire du mal.

Si les choses ne s'arrangent pas, elles en viennent ensuite à se déprécier et se mettent en situation d'échec : c'est à ce stade que le risque de suicide est le plus important. »

Suicide : le chômage en accusation

Témoignages du vendredi 8 août 2003

http://www.temoignages.re/article.php3?id_article=1169